



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 961 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le Camp Bruchési, situé au bord du lac de l'Achigan à Saint-Hippolyte, existe depuis les années 1920;

CONSIDÉRANT QUE l'Institut Bruchési a cédé le camp, le 28 février 1936, à un organisme à but non lucratif distinct, Les camps de santé Bruchési inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a environ 400 enfants présents en camp de jour estival ainsi que 8000 fréquentant les activités parascolaires, camps de vacances, classes vertes et autres activités pour les jeunes durant l'année;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment-clé pour la survie du camp, soit la cafétéria, a été rasé par les flammes le 25 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le site du camp couvrant 93 arpents, avec 1 kilomètre de plage, représente un joyau vert pour les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le site est un patrimoine qui doit être protégé pour les futures générations;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au ministre des Finances du Québec responsable de l'application de la Loi sur les compagnies :

- de tenir une enquête sur les affaires de Camp Bruchési afin de protéger notre patrimoine québécois;
- de prendre les mesures nécessaires afin que les administrateurs tiennent une assemblée publique à Saint Hippolyte afin d'ouvrir une discussion constructive sur les moyens à prendre pour maintenir la vocation actuelle de cet emplacement et assurer le réinvestissement nécessaire à la reconstruction de la cafétéria et à l'entretien requis pour les autres bâtiments, le terrain et les équipements.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Nicolas Marceau
Député de Rousseau

Date de signature de l'extrait